

qui, j'imagine, serait relativement peu nombreuse, nous coûte \$32,000,000 en 25 ans, à quoi se montera le grand total?

L'honorable M. GRIESBACH: A présent les pensions que nous payons se montent à \$31,000,000 par année en chiffres ronds, et en supposant qu'il n'y eût ni augmentation ni diminution, elles formeraient en dix ans un montant total de \$310,000,000; j'allais dire, qu'après avoir entendu parler de \$32,000,000, on est apte à se sentir mal à ce dernier chiffre.

L'honorable M. LYNCH-STANTON: N'aurons-nous pas déboursé \$325,000,000 au bout de 25 ans?

L'honorable M. GRIESBACH: Vous payez \$100,000 la première année, \$200,000 la deuxième année, cela fait \$300,000; nous déboursons \$300,000 la troisième année, ce qui fait \$600,000; vous déboursez \$100,000 chaque année et ajoutez \$100,000 pour chaque année; je n'ai pas fait le calcul; j'ai accepté les chiffres des membres de la Commission des pensions et je crois qu'ils sont prêts à en soutenir l'exactitude.

J'ai discuté la question au point de vue de la justice, maintenant nous sommes à parler du point de vue du coût. On m'a représenté d'abord que ce fut une injustice de supprimer ces pensions, et qu'il y a en Canada aujourd'hui nombre de femmes et d'enfants et un certain nombre de pères et mères sans moyens personnels de subsistance qui se trouvent maintenant dans un pressant besoin de ce secours pour avoir perdu le gagne-pain de la famille. Eu égard au montant du présent rôle des pensions, actuellement de \$31,000,000, je dirai ceci au sujet de la présente clause; si la question se réduisait à ceci, ou de retrancher toutes les autres dispositions du bill impliquant quelque dépense ou de retrancher cette seule clause, personnellement je serais en faveur de retenir cette clause-ci; par là, le coût des pensions serait augmenté de \$100,000 la première année, comme je l'ai dit, et ainsi de suite; la plus forte augmentation dans le coût des pensions dans une seule année serait de \$2,500,000, et cela dans la vingt-cinquième année.

Il s'agit de savoir si, en plus de toutes nos autres obligations, nous pouvons nous permettre d'ajouter encore à notre rôle des pensions un montant additionnel de \$550,000 pour la première année, et qui ne se monterait pas à plus de \$2,500,000 dans une seule année au cours de toute la période de vingt-cinq ans, et cela dans la dernière année. Comme je l'ai dit, cette clause est la pièce de résistance du bill; s'il faut grossir le rôle

des pensions, je suggérerai que l'on place l'augmentation ici.

Après y avoir apporté beaucoup de réflexion, j'en suis venu à différer d'opinion d'avec mes collègues du comité, et je donnerai mon appui à cette clause du bill.

L'honorable M. LAIRD: Monsieur le Président, à titre de membre des forces d'outre-mer, j'ai écouté avec un vif intérêt les explications qu'a données l'honorable représentant d'Edmonton (l'honorable M. Griesbach) des différentes clauses de ce bill. Les membres de cette Chambre doivent convenir que ceux qui eurent la bonne fortune de faire partie de ce comité spécial étaient bien mieux situés pour se faire une idée et de la lettre et de l'esprit du bill que ceux qui, n'en faisant pas partie, ont été obligés d'attendre, pour se renseigner, d'étudier le rapport.

Je ne me propose pas d'étudier en détail les informations que nous a fournies l'honorable représentant d'Edmonton; je ne pourrais jeter sur le sujet plus de lumière qu'il ne l'a fait. Mais je devrai dire que les renseignements qu'il nous a donnés ont créé sur moi une impression telle que je me sens tout au moins encouragé à donner mon appui au bill tel qu'il nous est arrivé dans cette Chambre.

Non seulement j'enmenai une compagnie outre-mer, mais encore j'enrôlai des milliers d'hommes dans l'Ouest et les incitai à se joindre aux forces expéditionnaires; il me fallut pour cela leur donner, avant qu'ils ne fussent enrôlés, certaine assurance que leurs intérêts et ceux de leurs familles seraient protégés. Je leur dis, comme presque tous ceux qui firent du recrutement pour le service d'outre-mer, que, en cas d'accidents, leurs familles et tous ceux à leur charge, recevraient la protection et les soins voulus. Je ne leur dis pas, et j'aurais eu honte de leur dire, que si par hasard ils étaient les victimes de quelque accident au cours d'un congé ou autrement que dans l'accomplissement d'un devoir militaire, ceux qui dépendaient d'eux au pays ne recevraient aucune protection de la part du peuple du Canada. Je leur assurai, comme sans doute le firent les autres qui firent du recrutement pour le service d'outre-mer, qu'on leur donnerait ample protection s'ils s'engageaient pour fins de guerre.

Lorsque ces hommes s'embarquèrent pour outre-mer, ceux qui restaient ici firent retentir leurs chants, promettant de ne pas laisser éteindre les feux du foyer; ils ne s'engagèrent pas à tenir allumée la flamme du foyer seulement que durant le temps que ces